



## CRITÈRES DE SÉLECTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE POUR UNE INSCRIPTION EN 1<sup>ère</sup> ANNÉE DE THÈSE DE DOCTORAT (2022-2023)

- **Les performances académiques du candidat (20 points)**

### Nombre de mentions (au moins « assez bien ») (10 points)

- Pas de mention « Assez bien » ou « Bien » : 0 point.
- 1 « Assez bien » : 1 point ; 2 « Assez bien » : 2 points ; 3 « Assez bien » : 3 points ; 4 « Assez bien » : 4 points ; 5 « Assez bien » : 5 points.
- 1 « Bien » : 2 points.....5 « Bien » : 10 points.

### Moyenne du MASTER (10 points) :

- De 12 à 14 : 5 points
- De 14 à 16 : 8 points
- Au-delà de 16 : 10 points

- **Le projet de thèse (20 points)**

Originalité – authenticité (10 points)

Pertinence du projet (10 points)

- **L'accord d'un enseignant-chercheur de rang A ou un chercheur de rang équivalent**, pour assurer l'encadrement des travaux de recherches (le nombre maximum d'étudiants par enseignant habilité est de 04)  
(10 points)

**Les candidats seront classés par ordre de mérite à l'issu du tri sur la base des critères ci-dessus.**